

CESSIONS DE DROITS SOCIAUX

CÉDANT

Nom de Naissance	:	REKIBI
Prénoms	:	Madjid
Date de Naissance	:	29 Août 1973
Lieu de Naissance	:	TIZI OUZOU (Algérie)
Situation Matrimoniale	:	Célibataire Majeur non Pacsé
Nom du Conjoint	:	
Prénoms	:	
Date de Naissance	:	
Lieu de Naissance	:	
Régime Matrimonial	:	
Élection de Domicile	:	109 / 43 Rue de l'YSER - 59200 TOURCOING

Adresse du Service des Impôts dont dépend le Cédant pour la déclaration de ses revenus ou bénéfices.

CESSIONNAIRE

Nom de Naissance	:	REKIBI
Prénoms	:	Mohamed
Date de Naissance	:	20 Avril 1966
Lieu de Naissance	:	TOURCOING (Nord - 59200)
Situation Matrimoniale	:	Célibataire Majeur non Pacsé
Nom du Conjoint	:	
Prénoms	:	
Date de Naissance	:	
Lieu de Naissance	:	
Régime Matrimonial	:	
Domicile	:	72 Rue de l'Épine - 59200 TOURCOING

Adresse du Service des Impôts dont dépend le Cédant pour la déclaration de ses revenus ou bénéfices :
Centre des impôts de TOURCOING

SOCIÉTÉ

Forme	:	Société Civile Immobilière [S.C.I.]
Dénomination Sociale	:	73 MARÉCHAL FOCH
Capital Social	:	500,00 €
Nombre de Parts Sociales	:	20 Parts Sociales
Valeur nominale	:	25,00 €
Date de la réalisation définitive de l'apport de ces biens à la Société	:	15 Novembre 2007
Siège Social	:	72 Rue de l'Épine - 59200 TOURCOING
SIREN	:	493 051 882 R.C.S. LILLE MÉTROPOLE
SIRET	:	493 051 882 000 22
Société à Prépondérance Immobilière	:	Non
Nombre & Numéro des droits sociaux cédés	:	2 Parts Sociales Numérotées de 19 & 20 Inclus

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Nom du précédent propriétaire	:	
Adresse	:	
Date de la mutation	:	
Nature & montant global de la mutation	:	

R-M

AM

PRIX DE CESSION

Prix Unitaire de l'Action / Prix Global : 25,00 € la Part Sociale soit un prix global de 50,00 €
Modalités de paiement : Comptant

DÉCLARATIONS DU CESSIONNAIRE

Le Cessionnaire déclare qu'il a la pleine capacité civile pour s'engager dans le cadre des présentes. Qu'il ne fait l'objet d'aucune mesure ou procédure susceptible de restreindre sa capacité civile ou de mettre obstacle à la libre disposition de ses biens. Qu'il n'est pas et n'a jamais été en état de faillite, redressement ou liquidation judiciaire.

Qu'il n'est pas susceptible de faire l'objet de poursuites pouvant entraîner la confiscation totale ou partielle de ses biens.

DÉCLARATIONS DU CÉDANT

Le Cédant déclare qu'il a la pleine capacité civile pour s'engager dans le cadre des présentes. Qu'il n'est pas et n'a jamais été en état de faillite, liquidation de biens, liquidation judiciaire, redressement judiciaire, cessation de paiement et qu'il n'a pas bénéficié des dispositions du Décret du 29 Août 1937 sur les règlements amiables homologués. Qu'il n'est pas actuellement et n'est pas susceptible d'être l'objet de poursuites pouvant entraîner la confiscation de ses biens. Qu'en résumé, rien dans sa situation juridique ne s'oppose à la libre disposition des parts sociales vendues et à la jouissance paisible de ces dernières par le Cessionnaire.

SIGNIFICATION - DÉPÔT DE L'ACTE

Par dérogation aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, les parties conviennent de ne pas signifier les présentes cessions à la Société. Conformément aux dispositions statutaires, un original des présentes cessions sera déposé au siège social de ladite Société contre remise par le Gérant d'une attestation de ce dépôt. Double de cette attestation sera délivré au Cédant au plus tard dans un délai de 45 jours à compter des présentes. Passé ce délai sans qu'il ait été justifié auprès du cédant de ce dépôt, ce dernier procédera à cette formalité ou fera signifier par acte extra judiciaire, aux frais du Cessionnaire, les présentes cessions.

AFFIRMATIONS DE SINCÉRITÉ

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts que le présent acte exprime l'intégralité du prix de cession.

CLAUSE D'ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tous les litiges auxquels la présente vente pourrait donner lieu et, en particulier, tant pour sa validité que pour son interprétation, son exécution ou sa réalisation, relèveront de la compétence exclusive des Tribunaux de LILLE.

ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, il est fait élection de domicile, en leur domicile respectif.

Fait à TOURCOING le 28 Décembre 2018

Monsieur REKIBI Madjid

Bon pour Vente de 2 Parts Sociales

Monsieur REKIBI Mohamed

Bon pour Achat de 2 Parts Sociales

Rekibi

Rekibi

Enregistré à : SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
LILLE

Le 09/01/2024 Dossier 2024 00000739, référence 5914P61 2024 A 00146
Enregistrement : 25 € Penalités : 6 €
Total liquidé : Trente et un Euros
Montant reçu : Trente et un Euros

